mines d'or ne fait aucun doute et constitue, en somme, une mesure des plus humanitaires.

Des subventions additionnelles n'entraîneraient pas un fardeau supplémentaire pour l'économie canadienne, car elles retourneraient en grande partie, sinon totalement, dans le trésor fédéral, sous forme d'impôts ou de taxes directes ou indirectes. En aidant ainsi des industries de première importance à survivre, la prospérité de plusieurs régions serait assurée, ce qui permettrait de maintenir la production de l'or.

Il est donc très important qu'une action immédiate soit prise, si nous voulons non seulement que nos villes survivent, mais prospèrent et se développent.

Si nous voulons que la région du Nord-Ouest québécois—région prometteuse où il existe un potentiel quasi illimité mais à laquelle les gouvernements n'ont pas accordé assez d'importance—survive, il faut agir tout de suite. En effet, la population de cette région, en 1959, était de 51,800 et en 1969, de 56,000. Les employés des mines d'or, en 1959, étaient au nombre de 2,360; en 1969, ils sont 1,930. Leurs dépendants, en 1959, étaient au nombre de 5,900 et, en 1969, ils sont 5,000.

Monsieur l'Orateur, ce sont là les observations que je désirais faire au sujet de l'aide aux mines d'or. Au nom des citoyens du Nord-Ouest du Québec et de ceux du Nord-Est de l'Ontario, qui sont dans la même situation, je répète que le gouvernement peut exporter aux États-Unis la totalité de la production d'or au Canada. En effet, nous entretenons un commerce très important avec ce pays. Je prétends que le gouvernement a au moins l'assurance de maintenir la balance de ses paiements avec les États-Unis dans des limites plus raisonnables plutôt que de mettre fin à toute production d'or.

Au nom de la région du Nord-Ouest du Québec, au nom des mineurs et surtout de leurs familles, je demande au gouvernement d'être plus généreux. Je ne lui demande pas la charité, mais je lui demande d'aider à la mise en valeur de nouvelles mines d'or dans notre région, en encourageant la prospection et en incitant des sociétés à y investir, afin de sauver du marasme un important secteur de notre population et d'assurer aux citoyens le droit de vivre dans leur pays, le Canada, et plus particulièrement dans cette partie de la province de Québec.

[Traduction]

M. l'Orateur: Si le ministre prend la parole maintenant, il va clore le débat.

[Français]

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie les honorables députés d'avoir exposé des aspects très importants du problème à la Chambre et je veux de nouveau les assurer que le gouvernement, ainsi que le comité, en tiendront sincèrement compte.

[Traduction]

M. l'Orateur: Le ministre a mis fin au débat. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2° fois, est renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.)

[M. Caouette.]

LA LOI D'AIDE À LA DEUTERIUM OF CANADA

MESURE TENDANT À ATTRIBUER UNE SUBVENTION À LA NOUVELLE-ÉCOSSE EN VUE D'AIDER LA COMPAGNIE

L'hon. J. J. Greene (pour le ministre de l'Expansion économique régionale) propose: Que le bill C-5, autorisant l'attribution d'une subvention à la province de Nouvelle-Écosse pour lui permettre d'aider la Deuterium of Canada Limited, soit lu pour la 2° fois et envoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Au nom du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), monsieur l'Orateur, je suis heureux de demander à la Chambre de faire subir la deuxième lecture à ce bill. Je suis certain que la plupart des députés savent que l'usine d'eau lourde à Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, fut conçue il y a quelques années et devait commencer à fonctionner en 1966. Ce ne fut pas le cas parce que la conception avait été fautive. Un investissement majeur de la province de Nouvelle-Écosse n'a encore absolument rien produit.

C'est pourquoi le premier ministre a annoncé le 10 avril dernier que le gouvernement canadien fournirait au gouvernement de la Nouvelle-Écosse toute l'aide nécessaire pour réactiver l'usine et amorcer la production.

• (12.20 p.m.)

Le bill à l'étude représente une partie de cette aide. A l'époque où le projet fut amorcé, l'agence de développement régional avait approuvé la demande d'aide de la compagnie jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars, en vertu de la loi alors en vigueur. Aux termes de cette dernière, la subvention n'aurait été versée qu'une fois l'usine en état de production. En outre, la mesure en vertu de laquelle le programme ADA s'appliquait fixe une date d'échéance. Pour avoir droit à une subvention de l'ADA, une usine doit avoir commencé à produire le 31 mars de l'année suivante. Ce qui veut dire dans environ cinq mois, chose impossible dans le cas de la Deuterium of Canada Limited. Le Parlement a autorisé le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) à prolonger les délais, mais seulement lorsque les raisons invoquées échappent à la volonté des responsables de l'établissement de l'usine.

Dans le cas de la Deuterium, si le délai n'a pas été respecté, la chose est attribuable non à des facteurs extérieurs mais à des difficultés d'ordre technique qui relèvent, à n'en pas douter, de la responsabilité des gens qui font construire l'usine. On ne saurait par conséquent recourir à la loi stimulant le développement de certaines régions pour verser la subvention de 5 millions de dollars.

Tout cela, les députés en conviendront, représente un problème ardu et onéreux pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Il est d'avis qu'il y a moyen de rétablir l'usine mais au prix de nouvelles dépenses considérables. Les porte-parole de l'opposition, comme en fait foi le hansard du 10 avril dernier, ont accueilli avec joie l'annonce, par le premier ministre, de l'intention du gouvernement fédéral d'aider la Nouvelle-Écosse pour ce qui est de ces dépenses. Nous reconnaissons ici à la Chambre que ce serait une grave erreur que de ne pas faire fructifier les mises de fonds considérables déjà faites. Il suffit, pour